



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL N° 34 du 16 JUIN 2020

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL.....3**

Pôle de l'Appui Territorial - Mission Contentieux des Politiques Publiques.....3
- Arrêté préfectoral n° 2020-10-15 en date du 15 juin 2020 accordant délégation de signature à M. Cédric DUPOND,
Chef du Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) et aux personnes placées sous sous autorité.....3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

PÔLE DE L'APPUI TERRITORIAL - MISSION CONTENTIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Arrêté préfectoral n° 2020-10-15 en date du 15 juin 2020 accordant délégation de signature à M. Cédric DUPOND, Chef du Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) et aux personnes placées sous son autorité



**Direction de la Coordination des
Politiques Publiques et de l'Appui
Territorial**

Mission de la coordination des contentieux des politiques publiques

Arras, le 15 juin 2020

N°2020-10-15

Arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Cédric DUPOND Chef du Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) et aux personnes placées sous son autorité

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2009 modifié, portant organisation des services administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°217-10-24 du 14 février 2017, portant création du Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1013 du 14 février 2017, organisant l'intérim des fonctions de secrétaires générales de la préfectures ;

Vu la note préfectorale en date du 9 décembre 2016 nommant :

- M. Cédric DUPOND, attaché d'administration hors classe, chef du CERT,
- Mme Delphine BONNEL attachée principale d'administration, adjointe au chef du CERT,
- Mme Christelle DELGORGE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de section du CERT;

Vu la note préfectorale en date du 1^{er} mars 2017 nommant :

- Mme Christelle QUENTIN, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de section fraude du CERT ;

Vu la note préfectorale en date du 24 janvier 2019 nommant :

- Mme Françoise GALVAIRE, secrétaire administratif de classe normale, cheffe de section du CERT ;

Vu la note préfectorale en date du 18 juillet 2019 nommant :

- Mme Corinne DELILLE, attachée d'administration, adjointe au chef du CERT ;

Vu la note préfectorale en date du 18 juillet 2019 nommant :

- Mme Béatrice BEUGNET, secrétaire administrative de classe normale cheffe de section CERT ;

Vu la note préfectorale en date du 17 septembre 2019 nommant :

- M. Olivier HONNAERT, secrétaire administratif de classe normale, chef de section CERT ;

Vu la note préfectorale en date du 10 février 2020 nommant :

- Mme Sophie CATHALA secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de la section fraude ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Cedric DUPOND, attaché d'administration hors classe, chef du centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) à l'effet de signer :

- annulations des cartes nationales d'identité,
- documents relatifs à des oppositions à sortie de territoire,
- documents relatifs aux procédures liées à la fraude documentaire.

et d'une manière générale, s'agissant des attributions relevant du centre d'expertise et de ressources des titres de signer, toutes correspondances courantes relevant de la compétence du centre.

Délégation est donnée à Monsieur Cédric DUPOND, chef du centre d'expertise et de ressources titres (CERT), à l'effet de signer *ès-qualité* de mandataire du préfet, les bons de retrait, de réception des envois sécurisés de La Poste, et notamment les cartes nationales d'identité ainsi que les passeports.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric DUPOND, cette délégation de signature est exercée par Messieurs Gilles DOURLENS et Jean-Paul MOITY, par Mesdames Patricia DIRUY, Fabienne GUILBERT, Delphine BONNEL, Corinne DELILLE, Christelle QUENTIN, Christelle DELGORGE, Françoise GALVAIRE, Béatrice BEUGNET et M. Olivier HORNAERT.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Delphine BONNEL, attachée principale, adjointe au chef de CERT, à l'effet de signer les :

- - annulations des cartes nationales d'identité,
- - documents relatifs à des oppositions à sortie de territoire,
- - documents relatifs aux procédures liées à la fraude documentaire.

et d'une manière générale, s'agissant des attributions relevant du centre d'expertise et de ressources des titres, de signer toutes correspondances courantes relevant de la compétence du centre.

Délégation est également donnée à Mme Corinne DELILLE attachée d'administration, adjointe au chef de CERT, à l'effet de signer les :

- - annulations des cartes nationales d'identité,
- - documents relatifs à des oppositions à sortie de territoire,
- - documents relatifs aux procédures liées à la fraude documentaire.

et d'une manière générale, s'agissant des attributions relevant du centre d'expertise et de ressources des titres de signer, toutes correspondances courantes relevant de la compétence du centre, ainsi que les correspondances et les mémoires en défense adressés aux juridictions civiles ou administratives.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. Cédric DUPOND et de Mmes Delphine BONNEL et Corinne DELILLE ; les délégations des articles 1 et 2 seront exercées par Mmes Christelle DELGORGE secrétaire administrative de classe supérieur, Françoise GALVAIRE, secrétaire administrative de classe supérieure, Béatrice BEUGNET, secrétaire administrative de classe normale et M. Olivier HORNAERT, secrétaire administratif de classe normale .

S'agissant plus spécialement des documents et correspondances liés à la fraude documentaire, les délégations de signature des articles 1 et 2, seront exercées par Mme Christelle QUENTIN, secrétaire administratif de classe normale, cheffe de la section fraude et Mme Sophie CATHALA adjointe.

Article 4 : les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent les dispositions de l'arrêté n°2019-10-27 du 17 septembre 2019.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Fabien SUDRY